Procès-verbal de la réunion
du conseil de la MRC Avignon
tenue le 9 juillet 2025, à 20 h, à Maria

Sont présents(es) : Monsieur Mathieu Lapointe , Préfet
Monsieur David Bourdages , directeur général et greffier-trésorier
Madame Viviane Leblanc , secrétaire de réunion
Madame Aude Buevoz , directrice générale adjointe
Monsieur Pascal Bujold , maire de Pointe-à-la-Croix
Madame Doris Deschênes , mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Madame Cynthia Dufour , mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Madame Rachel Dugas , mairesse de Nouvelle
Monsieur David Ferguson , maire de Ristigouche-Sud-Est
Monsieur Jean-Claude Landry , maire de Maria
Monsieur Guy Richard , maire de L'Ascension-de-Patapédia
Monsieur Bruce Wafer , maire d'Escuminac

Sont absents(es) : Monsieur Rémi Lagacé , maire de Saint-François-d'Assise
Madame Nicole Lagacé , préfète suppléante et mairesse de Matapédia
Madame Denise Leblanc , représentante de Carleton-sur-Mer

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 11 juin 2025

5. Finances

- **5.1.** Dépôt des États financiers audités de la MRC Avignon au 31 décembre 2024

6. Administration

- **6.1.** Approbation et autorisation de signature de l’entente FRR 2025-2028
- **6.2.** Approbation des priorités annuelles d’intervention 2025-2026
- **6.3.** Adoption du cadre de vitalisation modifié
- **6.4.** Adoption - Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la MRC Avignon

7. Services techniques et évaluation

8. Aménagement du territoire

- **8.1.** Certificat et/ou avis de conformité

8.1.1. Ville de Carleton-sur-Mer : règlement 2025-502 (résolution 25-06-145)

8.2. Prolongation de la résolution de contrôle intérimaire visant la protection des milieux humides – CMRC-2025-05-14-422

9. Développement économique

9.1. Recommandation de financement du Comité d'Investissement Commun (CIC)

10. Développement territorial et social

10.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – recommandations du comité d'analyse

10.1.1. Entente de développement culturel

10.1.2. Boralex

10.1.3. Fonds de développement social Alliance

10.1.4. Fonds de développement social FLAC

10.1.5. Fonds de vitalisation

10.1.6. Innergex

10.2. Fonds d'intervention prioritaire (FIP)

10.2.1.ZEC de la rivière Nouvelle

10.3. Signature innovation - Nomination – réprésentant.tes au CA du BCTG

10.4. Stratégie attractivité – Contrat de production des enseignes

11. Sécurité publique

11.1. Approbation des rapports annuels de Service en sécurité incendie 2023-2024

12. Ressources humaines

12.1. Confirmation d'embauche – Inspection municipale

13. Divers

14. Correspondance

14.1. Liste de correspondances

15. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour

16. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la rencontre

2. Adoption de l'ordre du jour

CMRC-2025-07-09-463

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 9 juillet 2025. 2 pages.*

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour avec le point « DIVERS » ouvert.

3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 11 juin 2025

CMRC-2025-07-09-464

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC 11 juin 2025*. 23 pages.

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 11 juin 2025.

5. Finances

5.1. Dépôt des États financiers audités de la MRC Avignon au 31 décembre 2024

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapport financier consolidé - Exercice terminé le 31 décembre 2024 - MRC Avignon | AR060 |*. 89 pages.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les états financiers 2024.

Le préfet et le directeur général expliquent succinctement les grandes lignes et l'opinion sans réserve de l'auditeur. La MRC demeure conforme en regard des délais de dépôt au gouvernement et de la consolidation des états financiers des deux Régies. La MRC termine l'année financière avec un surplus de 100 833$, soit pratiquement à l'équilibre en regard du budget annuel d'un peu moins de 10 millions de dollars.

6. Administration

6.1. Approbation et autorisation de signature de l’entente FRR 2025-2028

CMRC-2025-07-09-465

Document déposé :

MAMH. *Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité*. 23 pages.

Résolution concernant l'autorisation de signature de l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

CONSIDÉRANT que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que le volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité est intégré à l'entente de délégation du volet 2 – Développement territorial afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial et du volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

De confirmer l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente;

D'autoriser monsieur Mathieu Lapointe, préfet, et monsieur David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, directrice générale adjointe et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

6.2. Approbation des priorités annuelles d'intervention 2025-2026

CMRC-2025-07-09-466

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Priorités annuelles d'intervention 2025-2026*. Date N/D. 1 page.

Résolution concernant l'adoption des priorités annuelles d'intervention 2025-2026 de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT que la nouvelle convention du Fonds Région Ruralité (FRR) 2025-2028 requiert l'adoption des priorités annuelles afin de justifier les dépenses de la première année;

CONSIDÉRANT que les priorités annuelles déposées sont conformes aux besoins de vitalisation et de développement des communautés de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte ses priorités annuelles d'intervention pour l'année 2025-2026 et transmette celles-ci au MAMH.

Extrait de résolution : Employés.es de la MRC Avignon

6.3. Adoption du cadre de vitalisation modifié

CMRC-2025-07-09-467

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Cadre de vitalisation*. Juillet 2025. 20 pages.

Résolution concernant l'adoption de la mise à jour du cadre de vitalisation de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer aux mesures transitoires dans l'attente de l'élaboration d'un cadre de vitalité encadrant les volets 2 et 3 de la nouvelle convention du Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028, la MRC Avignon doit procéder à une mise à jour mineure de son cadre de vitalisation;

CONSIDÉRANT les modifications présentées dans le document déposé au conseil de la MRC du mercredi 9 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte la mise à jour du cadre de vitalisation de la MRC Avignon.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Aude Buévoz, directrice générale adjointe

6.4. Adoption - Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la MRC Avignon

CMRC-2025-07-09-468

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la MRC Avignon*. Juillet 2025. 5 pages.

Résolution concernant l'adoption d'une directive particulière sur l'utilisation d'une autre langue que le français

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte »);

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

D'adopter la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la MRC Avignon » jointe en Annexe (ci-après la « Directive »);

Que la Directive de la MRC Avignon remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

Que cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la MRC;
- diffusée au personnel de la MRC;
- révisée au moins tous les cinq ans.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

7. Services techniques et évaluation

8. Aménagement du territoire

8.1. Certificat et/ou avis de conformité

8.1.1. Ville de Carleton-sur-Mer : règlement 2025-502 (résolution 25-06-145)

CMRC-2025-07-09-469

Résolution concernant un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n^{o} 2025-502

CONSIDÉRANT que cette modification respecte les grands objectifs poursuivis par le schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que cette modification respecte les normes prévues au document complémentaire du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT le règlement n^{o} 2025-502 de la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le Règlement n^{o} 2025-502 modifiant le règlement de zonage 2009-155, adopté suivant la résolution n^{o} 25-06-145 du 25 juin 2025.

Extrait de résolution : Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, ville de Carleton-sur-Mer, Samuel Landry, directeur urbanisme et environnement et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.2. Prolongation de la résolution de contrôle intérimaire visant la protection des milieux humides – CMRC-2025-05-14-422

CMRC-2025-07-09-470

Résolution de contrôle intérimaire visant la protection des milieux humides et hydriques sensibles identifiés dans le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire, en vertu de l'article 15.5 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, chapitre C-6.2) pour la MRC de prendre les mesures de contrôle intérimaire appropriées pour assurer la compatibilité de son Schéma d'aménagement et de développement et du Plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT qu'il est possible, en vertu des articles 61 et 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) pour la MRC d'exercer, dans le cadre de la modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution d'engagement pour la conservation des milieux humides et hydriques adopté le 2 mars 2022 par le CMRC;

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC Avignon le 23 août 2023 par le CMRC;

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit modifier le Règlement 004-87 « Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon » pour protéger les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation priorisés par le CMRC dans sa stratégie de conservation et identifiés au PRMHH;

CONSIDÉRANT le délai d'adoption particulier du règlement 2024-005 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon expliqué par le calendrier des séances atypique des mois de décembre 2024, janvier et février 2025;

CONSIDÉRANT le délai d'analyse de 60 jours octroyé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation devant donner son avis sur la conformité de la modification du Schéma d'aménagement et de développement prévu à l'article 53.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les normes prévues à la résolution de contrôle intérimaire CMRC-2024-11-27-307 visant la protection des milieux humides et hydriques sensibles identifiés dans le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC Avignon cesseront d'être en vigueur 90 jours après leur adoption en vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit le 25 février 2025;

CONSIDÉRANT qu'une prolongation a été donnée le 12 février 2025 jusqu'au 13 mai 2025 et le 14 mai jusqu'au 14 août suivant la conformité 2025-02-12-357 et que les démarches d'adoption du règlement 2024-005 sont inachevées suivant l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'une prolongation de l'application des normes de la résolution CMRC-2024-11-27-307 assurerait le respect de la stratégie de conservation des milieux humides et hydriques sensibles identifiés dans le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC Avignon en attendant l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon, par la présente résolution de contrôle intérimaire,

1) interdit, dans les milieux humides assujettis à une stratégie de conservation de protection identifiée à l'annexe 1, la construction de bâtiments, de chemins ou d'autres ouvrages, excepté celle de mise en valeur, de recherche et d'éducation qui en assurent la préservation;

2) interdit, dans les milieux humides assujettis à une stratégie de conservation de restauration identifiés à l'annexe 1, la construction de bâtiments, de chemins ou d'autres ouvrages, excepté les actions et travaux d'aménagements visant à rétablir le caractère naturel du milieu humide dégradé ou artificialisé;

3) interdit, dans les milieux humides assujettis à une stratégie de conservation d'utilisation durable identifiés à l'annexe 1, la modification au régime hydrologique du milieu humide, incluant le drainage, lors de la construction de bâtiments, de chemins ou d'autres ouvrages.

Original : Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales du Québec

Copie : M. Louis Breton, MAMH GÎM, municipalités et villes du territoire de la MRC Avignon

Livre des règlements

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9. Développement économique

9.1. Recommandation de financement du Comité d'Investissement Commun (CIC)

CMRC-2025-07-09-471

Recommandation de financement du Comité d'Investissement Commun (CIC)

CONSIDÉRANT les modalités du Fonds régions et ruralité 2025-2028;

CONSIDÉRANT les règles transmises par le MAMH et modifiées par ce dernier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte la recommandation suivante :

Bénéficiaire	Date de début et de fin prévue	Coût total du projet	Montant investi du FSE/FRR
Antomos inc. (Antoine Moses)	Projet soumis en février 2025, autorisé au CIC du 3 juin 2025 et à réaliser en juillet	230 000 $	10 000 $

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Marc-Anthony Barriault, conseiller aux entreprises

10. Développement territorial et social

10.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – recommandations du comité d'analyse

10.1.1. Entente de développement culturel

CMRC-2025-07-09-472

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds Entente de développement culturel

CONSIDÉRANT le Fonds Entente de développement culturel de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : David Ferguson
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le projet suivant en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia	Journée festive	1 500 $

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Julien Saint-Louis, agent de développement territorial – Culture et patrimoine, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.2. Boralex

CMRC-2025-07-09-473

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia	Journée festive	2 000 $
MRC Avignon	Campagne achat local ciblée	2 000 $

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.3. Fonds de développement social Alliance

CMRC-2025-07-09-474

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social Alliance

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social Alliance de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Alliance;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Autisme de l'Est-du-Québec	Répit autiste Baie-des-Chaleurs	7 941 $
MRC Avignon	Ressources humaines démarche dév. social Avignon	47 598 $

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.4. Fonds de développement social FLAC

CMRC-2025-07-09-475

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social FLAC

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social FLAC de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse pour les projets FLAC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Carrefour jeunesse emploi Avignon-Bonaventure	Gagnant-Gagnant 2025-2026	19 867 $
Autisme de l'Est-du-Québec	Répit autiste Baie-des-Chaleurs	2 487 $
MRC Avignon	Ressources humaines démarche dév. social Avignon	58 467 $

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social

10.1.5. Fonds de vitalisation

CMRC-2025-07-09-476

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds vitalisation

CONSIDÉRANT le Fonds vitalisation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Municipalité de Matapédia	Plans et devis Place Saint-Laurent	27 870 $
Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia	Mise à niveau infrastructures de loisirs	25 000 $
Centr'Elles	Transformer pour optimiser, un pas vers la durabilité	15 000 $

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.6. Innergex

CMRC-2025-07-09-477

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 4 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles	Alliés Premières Nations	4 000 $
Maison des jeunes le Trèflerie Maria	Soutien estival	5 000 $
Retrouvailles du championnat gaspésien	Festival Western de Nouvelle 3e édition	2 500 $
Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia	Journée festive	5 000 $
Maison des jeunes de Carleton	Projet de prévention et protection des jeunes par système	3 600 $
MRC Avignon	Campagne achat local ciblée	5 000 $

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.2. Fonds d'intervention prioritaire (FIP)

10.2.1. ZEC de la rivière Nouvelle

CMRC-2025-07-09-478

Document déposé :

SRGN. *Entente entre la MRC Avignon et la SRGN*. Date N/D. 1 page.

Résolution concernant l'entente entre la MRC Avignon et la Société de restauration et de gestion de la Nouvelle

CONSIDÉRANT que l'entente stipule que la MRC Avignon fait l'acquisition de la commandite trisannuelle (2025-2027) du secteur B de la rivière Nouvelle;

CONSIDÉRANT que la SRGN s'engage en retour à l'affichage du logo de la MRC Avignon sur la pancarte du secteur et sur les pancartes des fosses, de même que sur le site internet à la page correspondant au secteur B;

CONSIDÉRANT que la SRGN s'engage à utiliser les sommes dans des projets de développement des activités dans le respect des normes du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que le coût de cette commandite est de 5 000 $, payable en deux versements égaux de 2 500 $;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon autorise la signature de l'entente entre la MRC et la SRGN et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à en assurer le suivi.

Que ce montant soit pris à même le Fonds d'intervention prioritaire (FIP) de la MRC Avignon (FRR - volet 2).

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Claude Cyr, agent de programmes et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.3. Signature innovation - Nomination – réprésentant.tes au CA du BCTG

CMRC-2025-07-09-479

Résolution concernant la nomination de représentant.es au Conseil d'administration du Bureau du Cinéma et de la Télévision de la Gaspésie

CONSIDÉRANT la création et le démarrage de l'implantation du Bureau du Cinéma et de la Télévision de la Gaspésie porté par le volet Signature Innovation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que le projet du BCTG est rendu à l'étape de la création du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que nos aviseurs légaux confirment que la MRC Avignon, en tant que fondateur de l'organisme, doit entériner le premier conseil du BCTG ;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon entérine la nomination des membres du conseil d'administration du BCTG:

David Bourdages, MRC Avignon
François Bujold, MRC Bonaventure
Nathalie Martin, MRC Bonaventure
Quentin Condo
Eli Laliberté
Marie-Chantal Perron
Chloé Boissonault, Groupe Riotel
Nathalie Sirois
Michelle Allen
Philippe Montel
Marie Leblanc

Extrait de résolution : Sabrina Merceron, chargée de projet – Signature innovation et Gérard Landry, chargé de projet – Signature innovation

10.4. Stratégie attractivité – Contrat de production des enseignes

CMRC-2025-07-09-480

Résolution concernant l'adoption de la soumission 000815 de Sébastien Cantin Designer Graphique pour la réalisation et l'installation de trois enseignes

CONSIDÉRANT que les enseignes existantes aux entrées du territoire d'Avignon, soit à Maria, Pointe-à-la-Croix et Saint-André-de-Restigouche, sont actuellement détériorées, ne reflétant plus adéquatement l'image de la MRC et de son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil a choisi le concept des nouvelles enseignes présenté par Sébastien Cantin Designer Graphique lors de sa séance de travail du 19 mars 2025;

CONSIDÉRANT que la soumission numéro 000815 de Sébastien Cantin Designer Graphique, incluant la réalisation et l'installation desdites enseignes par ses fournisseurs de service (Concept K), a été analysée et jugée conforme aux besoins de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette dépense, bien que non prévue au budget 2025, est essentielle pour l'image et l'attractivité du territoire et s'inscrit dans une démarche de mise à niveau des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : David Ferguson
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon accepte la soumission numéro 000815 de Sébastien Cantin Designer Graphique pour la réalisation et l'installation de trois enseignes aux portes du territoire d'Avignon (Maria, Pointe-à-la-Croix et Saint-André-de-Restigouche), tel que détaillé dans ladite soumission.

Que les dépenses afférentes à cette résolution, s'élevant au montant total de 58 638,00 $ (avant taxes), soient autorisées et imputées aux EFNA.

Que la MRC Avignon autorise et mandate monsieur David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à autoriser ladite proposition et à s'assurer de l'exécution du mandat.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Samuelle Fugère Morin, agente aux communications et rayonnement et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11. Sécurité publique

11.1. Approbation des rapports annuels de Service en sécurité incendie 2023-2024

CMRC-2025-07-09-481

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapport annuel 2023-2024 du SCR*. Date N/D.

Résolution concernant l'adoption du rapport 2023-2024 du Schéma de couverture de risques de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités locales doivent produire un rapport annuel faisant état de l'application des mesures dont elle est responsable prévues au schéma de couverture de risques et des projets pour l'année suivante en matière de prévention incendie et en transmettre copie à la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC doit adopter et transmettre aux deux ans un rapport faisant état de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie, sous la forme requise par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit rapport d'activités et de la résolution l'acceptant doivent être acheminées au ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC Avignon accepte le rapport d'activités de son service de prévention incendie pour la période 2023-2024, et qu'une copie de celui-ci et de la présente résolution soit acheminée au ministère de la Sécurité publique.

Extrait de résolution : ministère de la Sécurité publique, Colin Lafleur, agent en gestion de risque et planification, Aude Buévoz, directrice générale adjointe et David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

12. Ressources humaines

12.1. Confirmation d'embauche – Inspection municipale

CMRC-2025-07-09-482

Résolution concernant la confirmation de l'embauche de Éliane Berthelot

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les processus de dotation du poste à pourvoir réalisés au courant des derniers mois et la sélection effectuée;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon confirme l'embauche de Éliane Berthelot à titre d'inspectrice municipale à partir du 11 juillet 2025.

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

13. Divers

14. Correspondance

14.1. Liste de correspondances

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 9 juillet 2025. 18 pages.

15. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour

16. Levée de l'assemblée

CMRC-2025-07-09-483

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
Que l'assemblée soit levée.

David Bourdages
Directeur général et greffier-trésorier

Mathieu Lapointe
Préfet et maire de Carleton-sur-Mer